



Zone d'activité « La petite rivière »
16110 Agris
Tél. : 05 45 38 10 26

Compte rendu : Comité syndical du 05 mars 2019

Date de convocation : 19/02/2019	Lieu : Chazelles
Heure du début : 18h35	Heure de fin : 20h30

CDC Charente Limousine :
Mme Elisabeth GUIMARD
M Guilbert PASCAUD

CDC Cœur de Charente :
Mme Arlette LITRE

CDC Grand Angoulême :

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord :
M Marcel PRECIGOUT
M Pierre BARDOULAT
M Christophe ROY
M. Pierre CARETTE
M Daniel DECHANDON
M Patrick BORIE
M Didier GENINI
M Philippe MAPAS
Mme Brigitte PRECIGOUT
Mme Marinette LANDRY
M André QUEMENT
M Jean-Marcel VERGNION
M François CATTAN
M Michel ROUDY
Mme Fabienne TARBOURIECH

Étaient présents : Suppléants

Mme Anne BERNARD (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord)

Étaient absent(s) excusé(s) :

M. Frédéric DAURIAT
M Jean-Jacques TAMISIER
M Michel MARTIN
M Jean-Luc DUMAS
M Jean-James SARDIN
M Bernard MORISSET
M. Jean-François VIAUX – Trésorier payeur.

Présents Sy BTB :

M. Emmanuel ROJO DIAZ (Directeur des services)
M. Quentin VIAL (Technicien rivière)
Mme Emilie DROIT (Secrétaire administrative.)

Mme Emilie Droit a été désignée comme secrétaire de séance.

Il est 18h45, le Président accueille l'assemblée, et remercie la commune de Chazelles pour le prêt de la salle communale.

Puis il fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Validation des comptes rendus du Conseil Syndical du 29 janvier et du 07 février 2019.

Délibérations :

Budget :

- Décision modificative : Admission en non-valeur.
- Vote du budget 2019.
- Fixation des amortissements.

Divers :

Questions divers

Validation du compte rendu du 07 février 2019 :

Le Président demande à l'assemblée si elle souhaite faire des remarques sur les comptes rendus des derniers conseils syndicaux.

Aucune remarque n'est faite. Le Président soumet à validation les comptes rendus.

Les comptes rendus sont validés à l'unanimité.

Admission en non-valeur :

Le trésorier payeur a transmis au syndicat un document concernant des admissions en non-valeur. C'est-à-dire que des sommes non perçues, ne peuvent plus être récupérées. Dans le cas présent, il s'agit de 2 sommes remontant à 2014, que l'ancien syndicat de rivière de la Tardoire devait à l'ancien syndicat de rivière de la Bonnieure. Celles-ci concernent la mutualisation du logiciel informatique, ainsi que la mutualisation des services du Technicien rivière.

Compte tenu de la fusion, ces sommes ne sont plus dues, mais devront être prise en compte dans le budget.

De ce fait, contrairement à ce qui est habituellement la règle, cela ne nécessitera pas de décision modificative.

Budget prévisionnel 2019 :

Présentation : Dépenses de fonctionnement.

DEPENSES				
	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2018 sans art 615231
Cha = 011 Charges à caractère général	120 333,27 €	116 862,45 €	65 468,14 €	40 791,09 €
60622 Carburants	9 500,00 €	8 386,01 €	8 500,00 €	
60628 Autres fournitures non stockées	100,00 €	197,94 €	200,00 €	
60631 Fournitures d'entretien	200,00 €	111,42 €	120,00 €	
60632 Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	2 594,67 €	2 600,00 €	
60636 Vêtements de travail	2 000,00 €	2 235,39 €	2 300,00 €	
6064 Fournitures administratives	600,00 €	837,62 €	850,00 €	
6068 Autres matières et fournitures	1 000,00 €	774,60 €	800,00 €	
6132 Locations immobilières	4 200,00 €	3 850,00 €	4 600,00 €	
6135 Locations mobilières	- €	- €	300,00 €	
614 Charges locatives et de copropriété	600,00 €	550,00 €	600,00 €	
615231 Voiries	76 500,00 €	76 071,36 €	328,14 €	
61551 Matériel roulant	5 242,26 €	3 867,53 €	2 500,00 €	
61558 Autres biens mobiliers	500,00 €	342,01 €	350,00 €	
6156 Maintenance	2 000,00 €	2 625,90 €	2 500,00 €	
6161 Multirisques	2 500,00 €	2 193,82 €	2 400,00 €	
6168 Autres	- €	1 268,53 €	2 300,00 €	
6182 Documentation générale et technique	100,00 €	185,00 €	200,00 €	
6184 Versements à des organismes de formation	8 000,00 €	2 414,00 €	20 000,00 €	
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00 €	341,35 €	200,00 €	
6226 Honoraires	1 000,00 €	820,00 €	820,00 €	
6228 Divers	- €	1 704,31 €	1 700,00 €	
6231 Annonces et insertions	200,00 €	- €	- €	
6237 Publications	- €	1 807,29 €	1 900,00 €	
6251 Voyages et déplacements	1 500,00 €	1 139,63 €	2 200,00 €	
6257 Réceptions	500,00 €	332,87 €	1 000,00 €	
6261 Frais d'affranchissement	200,00 €	- €	500,00 €	
6262 Frais de télécommunications	2 400,00 €	2 211,20 €	2 300,00 €	
6281 Concours divers (cotisations...)	91,01 €	- €	3 400,00 €	
Cha = 012 Charges de personnel	355 200,00 €	354 748,99 €	356 200,00 €	356 200,00 €
6332 Cotisations versées au f.n.a.l.	300,00 €	213,79 €	300,00 €	
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	1 000,00 €	1 121,66 €	1 200,00 €	
6411 Personnel titulaire	155 000,00 €	152 252,96 €	157 000,00 €	
6413 Personnel non titulaire	12 000,00 €	3 944,69 €	2 000,00 €	
64168 Autres emplois d'insertion	81 000,00 €	80 944,39 €	80 000,00 €	
6417 Rémunérations des apprentis	7 000,00 €	11 448,48 €	9 000,00 €	
6451 Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	30 000,00 €	22 311,25 €	23 000,00 €	
6453 Cotisations aux caisses de retraites	50 000,00 €	41 828,76 €	42 000,00 €	
6454 Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	5 000,00 €	3 957,29 €	4 000,00 €	
6455 Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00 €	8 563,26 €	8 600,00 €	
6456 Versement au f.n.c du supplément familial	600,00 €	670,00 €	700,00 €	
6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage	- €	396,00 €	400,00 €	
6475 Médecine du travail, pharmacie	700,00 €	1 945,96 €	2 000,00 €	
6488 Autres charges	8 600,00 €	25 150,50 €	26 000,00 €	
Cha = 65 Autres charges de gestion courante	24 800,00 €	24 702,40 €	26 000,00 €	26 000,00 €
6531 Indemnités	21 000,00 €	21 398,60 €	23 000,00 €	
6533 Cotisations de retraite	1 400,00 €	898,80 €	1 000,00 €	
65541 Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 400,00 €	2 405,00 €	2 000,00 €	
Total des dépenses réelles	500 333,27 €	496 313,84 €	447 668,14 €	447 668,14 €
Cha = 65 Creances de l'exercice admission en non valeur	- €	- €	2,00 €	2,00 €
Cha = 66 Frais financiers	2 700,00 €	625,44 €	500,00 €	500,00 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	2 700,00 €	459,43 €	500,00 €	
Cha = 67 Charges exceptionnelles	32 089,09 €	- €	25 863,00 €	25 863,00 €
673 Titre annulé	32 089,09 €	- €	25 863,00 €	
678 Autres charges exceptionnelles	32 089,09 €	- €	- €	
Cha = 042 Opération d'ordre de transfert entre section	40 670,40 €	45 492,07 €	28 884,41 €	28 884,41 €
675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	501,02 €	15 925,44 €	- €	
6761 Différences sur réalisations (positives)	169,38 €	84,38 €	- €	
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	40 000,00 €	29 482,25 €	28 884,41 €	
Art = 002 Résultat d'exploitation reporté	107 519,41 €	- €	18 198,24 €	18 198,24 €
023 Virement section investissement	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT (A)	683 312,17 €	542 431,35 €	521 115,79 €	521 115,79 €
	REULTAT DU FONCTIONNEMENT B-A	-	18 607,04 €	22 000,00 €

Recettes de fonctionnement.

		RECETTES		
		BP 2018	CA 2018	BP 2019
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté	408,80 €		
Cha = 013	Atténuations des charges	- €	878,00 €	878,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	- €	- €
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de pré	- €	878,00 €	878,00 €
Cha = 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 385,42 €	5 385,42 €	- €
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte	- €	- €	- €
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	5 385,42 €	5 385,42 €	- €
Cha = 70	Ventes de produits fabriqués, prestations	4 242,26 €	4 242,26 €	- €
70878	Par d'autres redevables	4 242,26 €	4 242,26 €	- €
Cha = 74	Dotations et participat°	541 678,53 €	501 889,06 €	496 383,83 €
74718	autres : Etat : asp -aci	81 078,53 €	141 797,17 €	85 000,00 €
7472	Régions	30 800,00 €	44 852,15 €	5 000,00 €
7473	Départements	3 800,00 €	19 671,64 €	9 280,00 €
74741	Communes membres du GFP	164 000,00 €	163 721,19 €	164 103,83 €
7478	Autres organismes	262 000,00 €	131 846,91 €	233 000,00 €
Total des recettes réelles		551 715,01 €	512 394,74 €	497 261,83 €
Cha = 77	Produits exceptionnels	10 960,40 €	11 429,57 €	1 853,96 €
777-042	reprise des amortissements	- €	- €	1 798,96 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	- €	805,17 €	55,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	10 960,40 €	10 624,40 €	- €
Total des produits (B)		562 675,41 €	523 824,31 €	499 115,79 €

Effectif du personnel au 31 décembre 2018 :

Service Administratif				
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Secrétaire comptable et paie.	Contractuel (Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe.)	C	1	10 heures
Secrétaire administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe.	C	1	31 heures

Service Technique				
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Technicien rivières	Adjoint technique territorial.	C	1	35 heures
Directeur	Technicien principal de 2 ^{ème} classe Stagiaire	B	1	35 heures
Encadrant technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe.	C	1	35 heures
Chef d'équipe	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe.	C	1	35 heures
Agent technique	Adjoint technique territorial	C	1	35 heures

Tableau complémentaire

EMPLOIS CONTRATS DE DROIT PRIVE.

EMPLOI	CONTRAT	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE	Remarque
Agent d'entretien des rivières	CDD d'insertion	7	28 h 00	Effectif variable en fonction des fins de contrats.
Technicien.ne rivière.	Apprentissage en alternance.	1	35h00	Fin de contrat fin août 2019.

Dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
		BP 2018	CA 2018	RAR 2018	BP 2019
Cha = 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-		19 495,03 €
Art = 1321	État et établissements nationaux	-	-		-
1391-040	Reprises de subventions amortissables	-	-		1 798,96 €
Cha = 16 - Emprunts et dettes assimilées		2 500,00 €	2 032,84 €		63 200,00 €
1641	Emprunts en euros	2 500,00 €	2 032,84 €		63 200,00 €
Cha = 20 - Immobilisations incorporelles		45 000,00 €	810,00 €		2 000,00 €
2031	Frais d'études	45 000,00 €			-
2051	Concessions et droits similaires		810,00 €		2 000,00 €
Cha = 21	Immobilisations corporelles	119 300,00 €	20 756,96 €	26 500,00 €	6 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	25 000,00 €	-		-
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 300,00 €	3 805,20 €		-
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	14 000,00 €	980,60 €		1 500,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 000,00 €	2 474,16 €		3 000,00 €
2182	Matériel de transport	40 000,00 €	12 240,00 €	26 500,00 €	1 500,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 000,00 €	1 257,00 €		-
2184	Mobilier	5 000,00 €	-		-
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	-		-
Cha = 45	Opérations pour compte de tiers	266 600,00 €	215 721,60 €	-	46 890,42 €
4581	Opérations pour compte de tiers	266 600,00 €	-		-
45812	Aménagement Lavaud	-	215 721,60 €		-
45815	Opération pour compte de tiers n°6_étude Ifree	-	-		-
45815	Opération pour compte de tiers n°7_2018-travaux entreprise	-	-		46 890,42 €
Cha = 020	Dépenses imprévues	12 384,19 €	-		-
Art = 2041583	Autres groupements - Projets d'infrastructures d'i	12 384,19 €	-		-
Cha = 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	-	5 385,42 €		-
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		5 385,42 €		-
Cha = 010	FCTVA	-	-		-
TOTAL CHARGES INVESTISSEMENT (A)		445 784,19 €	244 706,82 €	26 500,00 €	165 884,41 €
RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT B-A		-	- 184 843,22 €		-

Recettes d'investissement :

RECETTES				
		BP 2018	CA 2018	BP 2019
Cha = 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		138 848,19 €	-	
Cha = 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	-	-	
Cha = 10 - Dotations, fonds divers et réserves		13 822,09 €	-	
Art = 10222	FCTVA	13 822,09 €		
Art = 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-	
Cha = 24 - Produits des cessions		10 624,40 €	-	
24	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	10 624,40 €		
Cha = 16 - Emprunts, dettes assimilées		-	-	
Art = 1641	Emprunts en euros	-	-	
040	Opérations d'ordre entre sections	40 670,40 €	45 492,07 €	28 884,41 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	169,38 €	84,38 €	
2182	Matériel de transport		15 675,42 €	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	501,02 €	250,02 €	
28031	Amortissements des frais d'études	6 052,80 €		
28041512	GFP de ratt. - Bâtiments et installations	2 858,40 €	1 649,41 €	1 649,41 €
28051	Concessions et droits similaires	1 913,41 €	1 913,00 €	2 319,00 €
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	68,00 €	68,00 €	68,00 €
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	436,00 €		
28145	Installations générales, agencements et aménagements	997,00 €	997,00 €	997,00 €
28152	Installations de voirie	123,00 €	123,00 €	123,00 €
281578	Autre matériel et outillage de voirie	832,00 €	624,00 €	1 167,00 €
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	13 191,00 €	13 191,00 €	13 191,00 €
28182	Matériel de transport	9 657,80 €	7 045,80 €	6 790,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 262,85 €	2 262,85 €	1 223,00 €
28184	Mobilier	634,41 €	634,41 €	577,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	973,33 €	973,78 €	780,00 €
Cha = 45	Opérations pour compte de tiers	266 600,00 €	40 871,53 €	137 000,00 €
Art = 45822	Aménagement lavaud	-		137 000,00 €
Art = 45823	Abreuvois	-	-	
Art = 45825	Opération pour compte de tiers n°5	243 600,00 €	40 871,53 €	
Art = 45826	Opération pour compte de tiers n°6_étude Ifree	23 000,00 €		
Art = 45827	Opération pour compte de tiers _2018-travaux entreprise	-		
TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT (B)		459 940,68 €	86 363,60 €	165 884,41 €

Clé de répartition 2019 :

La référence pour le calcul de la clé de répartition est la population légale. Pour information, cette dernière est régie par certaines règles.

- Les populations légales de l'année N des circonscriptions administratives de France métropolitaine, de Martinique, Guadeloupe, Guyane, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon sont actualisées tous les ans et mises en ligne à la fin décembre de l'année N+2.
- Le 27 décembre 2018, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié les chiffres des populations légales 2016 qui entrent en vigueur au 1er janvier 2019. Ces chiffres sont authentifiés par décret publié au Journal officiel du 30 décembre 2018.

Présentation du tableau comportant 3 solutions possible.

Clé de répartition 2019									
EPCI	Population INSEE-2016	Surface EPCI sur bv km2	Répartition surface EPCI sur BV en %	Population sur bv	Répartition surface EPCI pour la pop. en %	clé de répartition	Montant par EPCI en 2018	Montant par EPCI en 2018	Montant par EPCI en 2018
						(Pop %BV + %bv)/2	Solution n°1	Solution n°2	Solution n°3
Agglomération de Grand Angoulême	141 498	66,73	8,0%	11 286	31,9%	19,8%	32 513,85 €	36 872,70 €	62 233,31 €
CDC Coeur de Charente	22 139	64,11	7,7%	1 697	4,8%	6,2%	10 211,00 €	11 579,90 €	19 544,42 €
CDC de Charente Limousine	35 630	240,03	28,7%	10 222	28,9%	29,0%	47 521,48 €	53 892,28 €	90 958,74 €
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 881	463,17	55,4%	12 114	34,2%	44,8%	73 474,86 €	83 325,00 €	140 634,95 €
CDC Lavalette Tude Dronne	18 077	2,58	0,3%	56	0,2%	0,2%	382,65 €	433,95 €	732,41 €
Total	239 225	836,62	100%	35 375	100%	100%	164 103,83 €	186 103,83 €	314 103,83 €

Madame Guimard, de la CDC de Charente Limousine souhaite rappeler que la CDC ne souhaite pas qu'il y ait une augmentation de la participation des EPCI.

Ce à quoi il est répondu que le financeur majeur du syndicat est l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et que leurs aides sont passées de 60 % à 40 % .

Vote du choix de la clé :

- ✓ Solution 1 : 02 voix pour sur 20 votants.
- ✓ Solution 2 : 18 voix pour sur 20 votants.
- ✓ Solution 3 : 00 voix pour sur 20 votants.

Avec l'adoption de la solution 2, cela permettra pour 2019, d'équilibrer la partie fonctionnement du budget.

M. Bardoulat demande comment va s'articuler le choix fait ce soir.

Il est répondu que la décision est exécutoire, vu qu'elle fait partie du budget.

Pour rappel, une réunion a eu lieu en septembre 2018, afin d'alerter les EPCI sur la situation financière du syndicat.

Les EPCI ayant jusqu'en avril 2019 pour lever la taxe GEMAPI, pour celles qui ont fait le choix de la lever.

Vote du budget :

Le Président soumet alors le budget au vote.

- ✓ Pour : 18
- ✓ Contre : 0
- ✓ Abstention : 2

Le budget est adopté à la majorité.

Fixation du seuil minimal amortissements pour les immobilisations de faible valeur.

Pour rappel :

- Conformément à la réglementation, le SyBTB doit procéder à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles renouvelables.
- L'assemblée délibérante doit fixer pour chaque catégorie la durée d'amortissement.
- Un seuil unitaire minimal peut-être mis en place pour les immobilisations de faible valeur qui s'amortissent sur un an (article R231-1 du CGCT). Cette somme est proposée à 800 euros ou 1000 euros TTC.

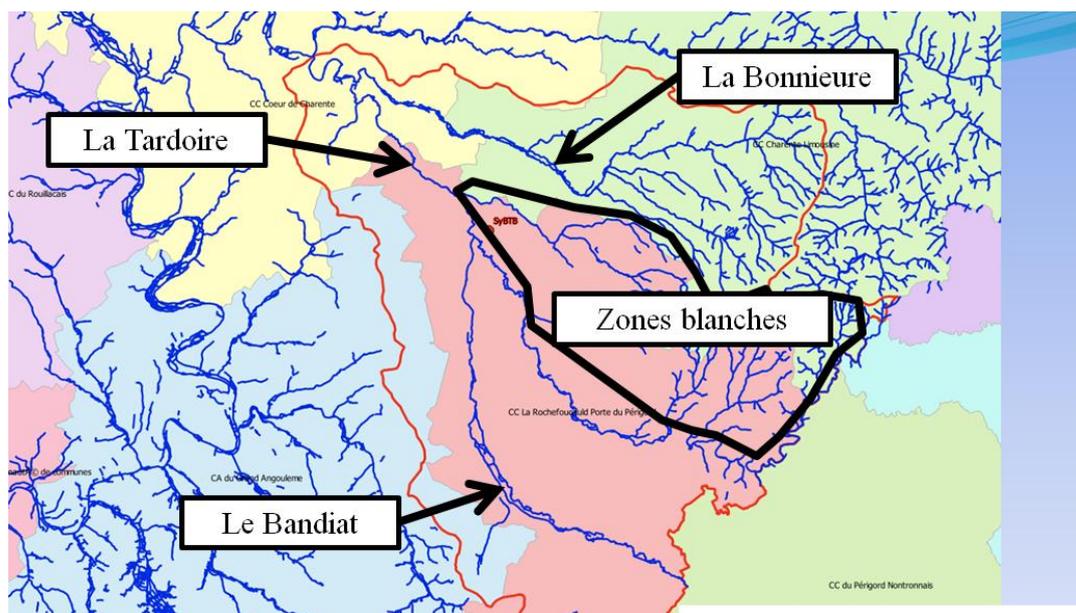
Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur le montant de 800 € de seuil unitaire minimal.

Par ailleurs, pour information, les subventions amortissables se rapportant aux biens seront amortis sur la même durée que le bien correspondant.

Vote : L'assemblée après délibération, vote à l'unanimité pour que le montant minimal soit fixé à 800 €.

Puis, la parole est laissée au technicien rivière, M. Quentin VIAL, afin qu'il puisse faire une présentation de l'état des lieux des zones blanches.

Etat des lieux des zones blanches :



Il y a 6 cours d'eaux principaux, ce qui correspond à 97 km.
L'actuel état des lieux porte sur les affluents de la Tardoire et du Bandiat uniquement. M. VIAL montre à l'assemblée le tableau ci-dessous :

	Nom du CE	Longueur du CE (km)	Surface du BV (km²)	Communes concernées
Cours d'eau principal	La Bellonne	14.1	57.45	Yvrac et Malleyrand; Marillac-le-Franc; Vitrac; Les Pins; La Rochette; Agris; Rivières; Saint-Adjutory; Taponnat-Fleurignac; Mazerolles
Affluents	La Retéssière	7.4		
	Le Pont Chabreau	2		
Cours d'eau principal	La Ligonie	10.5	33.95	La Rochefoucauld; Yvrac et Malleyrand; Marillac-le-Franc; Mazerolles
Affluents	La Margot	12.4		
Cours d'eau principal	La Touille	4.6	18.09	Montbron; Orgedeuil; Mazerolles
Affluents	Rau du Moulin de Baraca	4.1		
	Rau des Bonnettes	4.8		
Cours d'eau principal	La Renaudie	7	25.03	Montbron; Ecuras; Rouzède
Affluents	Rau de Brisebois	5.8		
	Rau de l'Etang de Planchas	5		
Cours d'eau principal	Rau de Montizon	8.1	15.59	Rouzède; Roussines; Le Lindois
Affluents	Rau de Cros ou de la Séguinie	4.1		
Cours d'eau principal	Rau de Logeat	4.5	10.38	Roussines; Le Lindois; Sauvagnac
Affluents	Rau de La Pevre	3.1		

Comme indiqué sur le tableau, l'état des lieux a démarré sur la Bellonne, qui est l'affluent le plus long.

1/ La procédure :

Le relevé des données se fait informatiquement, via une tablette ou se trouve le logiciel prévu à cet effet : QGIS.

La base de données a été fournie par les services de Charente Eaux. Le but étant l'harmonisation des relevés des syndicats de rivière à l'échelle du département.

Ce logiciel permet le lien entre la cartographie présente et les données rentrées.

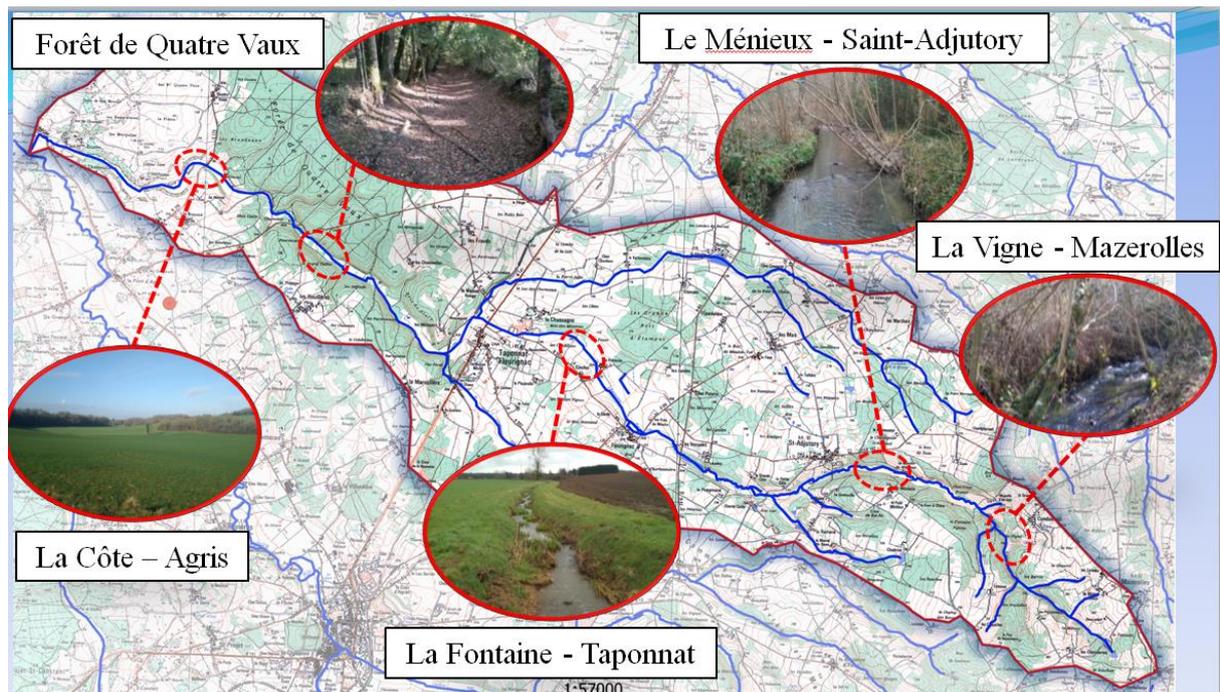
2/ L'objectif :

L'objectif est de recueillir, stocker, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques:

- Ripisylve
- Faciès d'écoulement (radier, fosse, lentique, lotique...)
- Substrat (gravier, sable, blocs...)
- Géométrie du lit (hauteur des berges, largeur...)
- Ouvrages (ponts, buses, seuils, barrages, gués...)

- Éléments ponctuels (piétinement, sources, arbre remarquable...).

Il y a beaucoup de données à rentrer, et le logiciel est très complet.



Carte synthétique des zones de relevés sur la Bellonne.

Lors de ces relevés, il a été constaté au Ménieux sur la commune de Saint-Adjutory, la présence d'insectes indicateurs de bonne qualité des eaux ainsi que de nombreuses zones humides et sources.

Ces milieux représentent des réservoirs naturels d'eau en période d'étiage.

L'avancée lors de ces relevés est lente, du fait de 2 principaux éléments :

- L'accessibilité aux sites concernés.
- La quantité d'information à rentrer sur le logiciel.

Cette avancée se fait entre 2.5 km et 5 km par jour.

Mme BERNARD, suppléante de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord, demande si un état des lieux de ce genre sera fait sur le secteur de La Renaudie. Un état des lieux a été réalisé par le CREN à cet endroit, étant gestionnaire du site.

M. ROJO-DIAZ répond en effet, qu'un état des lieux « rivière » pourra être fait dans l'avenir, car le CREN exerce des missions différentes aux syndicats de rivière.

, eux se penchant plus sur les espaces naturels qui entourent les cours d'eau.

Par ailleurs, il ajoute que ce genre de relevé est important, car l'octroi de subventions en dépend.

M. ROJO-DIAZ en profite pour informer l'assemblée que le centre de plein air du Chambon a demandé l'aide du syndicat, car il y a dans leur secteur 2 étangs à mettre aux normes et un cours d'eau à aménager.

Le Président demande l'avis du conseil. Ce à quoi le conseil répond unanimement positivement.

Le Président informe l'assemblée qu'en termes de formation, des renseignements ont été pris en concertation avec le CIDIL, concernant les gestes aux 1^{er} secours, proposé par la Croix Rouge, sachant que cela à un coût.

Les détails de la mise en place restent à finaliser, mais il souhaite connaitre l'avis de conseil sur le principe.

Ce à quoi le conseil répond favorablement.

Cette formation nécessite une mise à jour des connaissances de façon régulière.

La parole est donnée à Mme Emilie DROIT, secrétaire administrative du syndicat, pour faire un point sur la mise en place de la dématérialisation des convocations aux conseils syndicaux.

Après le retour des réponses d'un premier groupe de délégués, la mise en place de convocations dématérialisées a commencé. Mme DROIT indique qu'elle procédera à un test pour voir si les envois des convocations marchent.

Par ailleurs si d'autres délégués souhaitent recevoir les convocations de façon dématérialisée, des mises à jour pourront avoir lieu.

QUESTIONS DIVERS : Aucunes questions

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 19h30